

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 4 mars 2014

sous la présidence de M. Norbert DOR, Maire.

Délibération n° 1 – Vote du Compte Administratif 2013

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Angèle DUFFLO, première adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2013 pour le budget Commune, dressé par Monsieur Norbert DOR, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

a) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2013 lequel peut se résumer ainsi :

- dépenses de fonctionnement	631.872,84 €
- recettes de fonctionnement	779.159,36 €
soit un excédent de fonctionnement de 147.286,52 €	

- dépenses d'investissement	895.133,43 €
- recettes d'investissement	899.444,75 €
soit un excédent de fonctionnement de 4.311,32 €	

Résultat de clôture = + **151.597,84 €**

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) vote, approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Approbation du Compte de Gestion 2013

Monsieur Norbert DOR, Maire, présente au conseil municipal le Compte de Gestion 2013 dressé par Madame Laetitia DORCKEL-ALTMAYER, Comptable public. Après délibération, le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2013 à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2013

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Norbert DOR, Maire, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	Résultat CA 2012	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2013	Restes à réaliser 2013	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	143 957,81 €		-139 645,68 €	<u>1 126 719,00 €</u> 719 616,00 €	-407 103 ,00 €	-402 790,87 €
FONCT	207 546,64 €	207 546,64 €	147 286,52 €			147 286,52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2013	147 286,52 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	147 286,52 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/1068 :	147 286,52 €
Déficit global cumulé au 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n° 4 – Fixation du taux d'imposition des taxes pour 2014

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes pour 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation 12,63 %
- Taxe foncier bâti 12,26 %
- Taxe foncier non bâti 62,25 %

Délibération n° 5 – Vote du Budget Primitif 2014

Monsieur Norbert DOR, Maire, présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2014 s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses 774.233,00 €
- Recettes 774.233,00 €

Section d'investissement

- Dépenses	1.477.957,00 €
- Recettes	1.477.957,00 €

Après délibération, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2014 à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Avenant n° 2 lot 7 menuiserie extérieure pour la construction d'un espace multifonctions à vocation sociale et festive

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 du lot 7 menuiserie extérieure dont l'entreprise Sàrl Menuiserie ETTWILLER à 57230 Bitche est titulaire pour un montant initial de 66.199,00 € HT et de l'avenant n° 1 de 4.280,00 € HT.

L'objet de l'avenant consiste en travaux supplémentaires, à savoir la fourniture et la pose de joints anti pince doigts sur 3 portes doubles et de panneaux trois plis en mélèze pour habillage de linteaux pour un montant de 1.782,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cet avenant portant le nouveau montant du lot n° 7 à 72.261,00 € HT, soit 83.490,91 € TTC.

Délibération n° 7 – Avenant n° 1 lot 14 cuisine pour la construction d'un espace multifonctions à vocation sociale et festive

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 du lot 14 cuisine dont l'entreprise TECNAL DISTRIBUTION à 54330 Vézelize est titulaire pour un montant de 35.050,00 € HT.

L'objet de l'avenant consiste en travaux en moins et en plus valus, dont le montant est de 0,00 € et ne modifie donc pas le montant du marché initial.

Après délibération, le conseil municipal accepte cet avenant n° 1.

Délibération n° 8 – Subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une subvention de 700,00 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Gros-Réderching pour l'exercice 2014.

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574.